



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2025 – 9H MOLINES EN QUEYRAS

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, ROUX Delphine.

Absents : GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël.

Secrétaire de séance : CHALLOT Serge.

Madame le Maire précise à l'ouverture de la séance qu'il est nécessaire d'ajouter trois délibérations.

1/ Approbation du procès-verbal du 12 février 2025.

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 12 février 2025.

Vote : Pour à l'unanimité

2/ Vote des taux d'imposition 2025.

Madame le Maire indique que cette délibération est reportée au prochaine Conseil Municipal, car la commune ne dispose pas encore des éléments nécessaires.

3/ Budget primitif commune 2025.

Madame le Maire propose de reporter cette délibération au prochain Conseil Municipal en raison d'ajustement à apporter dans le budget.

4/ Budget primitif eau 2025.

Madame le Maire procède à la présentation du budget primitif de l'eau 2025.

Vote : Pour à l'unanimité

5/ Budget primitif luge 2025.

Madame le Maire procède à la présentation du budget primitif de la luge 2025.

Vote : Pour à l'unanimité

6/ Subventions aux associations.

Madame le Maire détaille les différentes cotisations et subventions retenues pour l'exercice 2025.

Le montant total prévu s'élève à : 135 550, 54 €

Vote quant à l'attribution de la subvention au secteur jeunesse de l'ACSSQ (mini-séjours) : Voix contre : 1 - Abstention : 1 - Voix Pour : 7

Vote pour toutes les autres subventions : Pour à l'unanimité.

7/ Convention d'objectifs et de moyens avec l'association « les P'tits loups ».

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'établir une convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Les p'tits loups ».

Il est rappelé que la commune de Molines confie la gestion du multi-accueil à Clot la Chalp et de la micro-

crèche sis à l'ancienne école de Pierre Grosse à l'association « Les p'tits loups ». La convention précise les objectifs de gestion et les moyens mis en œuvre pour assurer le fonctionnement des deux points d'accueil. Le montant de la subvention pour l'année 2025 s'élève à 75 000 €.

Vote : Pour à l'unanimité

8/ Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Anim'agnel.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention entre la Mairie et l'Association « Anim'Agnel », en charge de l'organisation des animations et manifestations de la commune. La convention permet de déterminer la liste des manifestations concernées, les moyens accordés par la commune à l'association ainsi que de fixer le montant de la subvention pour l'année 2025.

M. CLEMENCEAU Philippe, Président de l'Association, sort de la salle le temps de la discussion et du vote. Au titre de l'exercice 2025 une subvention d'un montant de 40 000 € est attribuée à l'association ANIM'AGNEL pour l'organisation des manifestations prévues à ladite convention.

Vote : Pour à l'unanimité

9/ Convention socle avec le Département des Hautes-Alpes pour la bibliothèque.

Madame le Maire précise que cette convention définit les conditions du partenariat entre la Bibliothèque Départementale et les bibliothèques de son territoire. Elle est établie dans le cadre du 5^{ème} schéma de développement de la lecture publique et est proposée aux communes de moins de 20 000 habitants et aux établissements publics de coopération intercommunale de moins de 40 000 habitants. Les bibliothèques des collectivités signataires constituent le réseau de la Bibliothèque Départementale et peuvent bénéficier de ses services, selon des modalités réévaluées régulièrement et qui sont en fonction du type de bibliothèque.

La signature de cette convention socle est obligatoire pour accéder aux services de la Bibliothèque Départementale.

Vote : Pour à l'unanimité

10/ Convention d'adhésion au Service Prévention des Risques Professionnels avec le CDG 05.

Madame le Maire propose d'adhérer au service de prévention des risques professionnels proposé par le CDG 05. La signature d'une telle convention permettra ainsi à la commune de bénéficier d'un accompagnement complet pour la sécurité des agents comprenant notamment :

- Un conseil et accompagnement pour la mise en œuvre de la politique de prévention et la mise à jour du document unique (document obligatoire en matière de risques professionnels),
- Des missions d'inspection (ACFI) pour garantir l'application des règles d'hygiène et de sécurité et identifier des axes d'amélioration,
- Des interventions spécialisées : psychologue du travail, ergonomes, formations en prévention, accompagnement sur les risques psychosociaux.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Vote : Pour à l'unanimité

11/ Convention d'adhésion au Service de Médecine du Travail (MEDICOM) avec le CDG05.

Madame le Maire propose d'adhérer au service de Médecine du Travail proposé par le CDG 05. La signature d'une telle convention permettra ainsi à la commune de bénéficier d'un accompagnement complet pour la santé des agents comprenant notamment :

- Suivi médical des agents (visites de santé au travail),
- Conseil et préconisations en matière de maintien dans l'emploi et d'adaptation des postes,
- Collaboration avec les services de prévention pour une approche globale de la santé au travail.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Vote : Pour à l'unanimité

12/ Recrutement d'un agent non titulaire en contrat à durée déterminée pour le service administratif.

Madame le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixés par l'article 3, alinéa 5, de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour exercer les fonctions de :

Agent Administratif polyvalent/Accueil du public : téléphonique et physique/Gestion des mails/Communication/Gestion des dossiers d'urbanisme/Missions administratives diverses.

Il s'agit de proposer un contrat à durée déterminée de deux ans à compter du 1^{er} avril 2025 (temps non complet de 28h/semaine).

Vote : Pour à l'unanimité

13/ Avenant à la convention territoriale globale avec la Caisse Commune de Sécurité Sociale.

Madame le Maire stipule que le Service Public de la Petite Enfance (SPPE), issu de la loi « Plein emploi » adoptée le 14 novembre 2023, vise à garantir un accueil de qualité pour tous les enfants et leurs familles, en plaçant les communes au cœur de la gestion et de l'organisation des modes d'accueil pour les jeunes enfants.

Dans ce contexte, les communes deviennent « autorités organisatrices » de l'accueil du jeune enfant.

Et compétentes pour :

- Recenser les besoins des parents et les solutions d'accueil disponibles sur le territoire,
- Informer et accompagner les familles,
- Planifier le développement des modes d'accueil,
- Soutenir la qualité des modes d'accueil mentionnés.

C'est pourquoi, afin d'accompagner les collectivités territoriales, il est proposé de signer un avenant à la Ctg (convention territoriale globale) du territoire du Guillestrois et du Queyras signée le 12/12/2022. Pour rappel, la Ctg est le cadre contractuel entre la CAF et les collectivités territoriales et permet la construction d'un projet social de territoire partagé et une mise en cohérence des interventions de la CAF et de l'ensemble des acteurs du territoire.

Vote : Pour à l'unanimité

14/ Participation de la commune à la consultation organisée par le CDG 05 pour les Assurances statutaires 2026.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le conseil d'administration du Centre de Gestion des Hautes-Alpes a décidé de relancer une consultation du marché en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un « contrat d'assurance » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.

Vote : Pour à l'unanimité

15/ Demande de subvention cheminement piéton culturel.

Madame le Maire indique que cette délibération annule et remplace la délibération n°4 du 28 janvier 2025. Elle rappelle les enjeux de ce projet.

En effet, le but de cette opération est de créer un cheminement piéton aménagé et sécurisé entre les 5 hameaux et le cœur du village. Cette liaison piétonne sera accessible à tous (1500 m environ) avec une thématique culturelle (four, fontaines). Cet aménagement s'inscrit dans la continuité du travail effectué par le comité hameaux et habitat et sera à destination à la fois de la clientèle touristique comme de la population locale.

Madame le Maire rappelle le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
Restauration du four banal de Fontgillarde	7 325 €	Etat (DETR) 30%	55 053, 75 €
Restauration de 3 fontaines (La Rua, Le Coin, Gaudissard)	6 480 € (socles bétons)	Département des Hautes Alpes 20 %	36 702, 50 €
	17 628 € (réfection fontaines)	Région (FRAT) 30 %	55 053, 75 €
Aménagement du chemin piéton	105 681,50 €	Autofinancement 20%	36 702, 50 €
Restauration passerelle Pierre Dimanche	46 398 €		
TOTAL	183 512, 50 €	TOTAL	183 512, 50 €

Vote : Pour à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide de solliciter, dans le cadre de l'aménagement du cheminement piéton culturel, l'aide des financeurs ci- dessus pour un montant de **183 512, 50 €**.

16/ Affectation du résultat d'exploitation du budget de l'eau exercice 2024.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le résultat du compte administratif 2024 présenté par Madame le Maire :

	1	2	3	4	5	6	7
	RESULTAT CLOTURE 2023	VIREMENT A La Section Du fonctionnement (1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER 2024	Résultat de clôture 2024 1-2 +3	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT =1068
Investissement	+ 116 197.45 €		-175 588.65€	+ 7 500€ - 15 500 €	-8 000 €	- 59 391.20€	-67 391.20€
Fonctionnement	+ 39 626.90 €	+19626.90€ (002) + 20 000€ (1068)	+43 814.21€			63 441.11 €	63 441.11€
			-131 774.44€				

Excédent de fonctionnement =

63 441.11 €

Ce jour,

Considérant la régularité des opérations,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent d'exploitation de :

63 441.11 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Recette investissement – Article 1068 :

63 441.11€

Excédent de résultat de fonctionnement reporté- Article 002 0 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et ans susdits.

Vote : pour à l'unanimité

17/ Ecritures budgétaires – Budget Commune.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les comptes 1312 et 13912 ont été mouvementés à tort. Les subventions inscrites au 1312 sont venues financer des biens communaux non soumis à l'amortissement. Nous devons les inscrire au compte 1322 et annuler la reprise constatée à tort au 13912.

Pour régulariser cette situation, il convient de demander au comptable public de passer une opération d'ordre non budgétaire :

Crédit du 13912 et le Débit du 1068 pour 31301.83.

Ainsi le 1068 sera diminué du montant de l'erreur.

Par ailleurs, par opération d'ordre budgétaire, nous rétablirons la correcte imputation de ces subventions.

Vote : pour à l'unanimité

Questions diverses :

- Mise en place des réunions hebdomadaires du Conseil Municipal : chaque jeudi de 8h à 9h pour évoquer les informations quotidiennes de la commune.
- Mise en place de la participation pour voirie et réseaux (PVR) : la PVR a été remplacée par la taxe d'aménagement, qui peut être majorée en fonction des secteurs (étude à réaliser). Ce travail pourra servir de base pour un futur PLU.
- Demande de la part d'agriculteurs : ils souhaitent étendre leur activité mais le PLU ne leur permet pas de le faire (zone Naturelle), une modification du PLU serait nécessaire pour passer les parcelles en zone Agricole.
- Projet de création de lits chauds à Clot la Chalp : la commune va contacter les propriétaires pour savoir s'ils seraient d'accord pour vendre leurs parcelles.
- Réunion avec l'ONF au sujet des actions à mener en 2025 : des propositions de décapages ont été faites (3,9 hectares au total). Une demande de subvention doit être faite (délibération à prendre avant le 31 mars 2025).
- Appartement T5 aux Myosotis : le logement va être loué à une famille à compter du 1^{er} avril 2025.
- Bouclage Molines/Saint-Véran : les travaux sont effectués par Enedis et débuteront au printemps.
- Réunion organisation des travaux de réfection des réseaux AEP à Fontgillarde : ce jour à 14h45 avec le Département, la commune et les entreprises.
- Bassin de rétention de Clot la Chalp : une réunion de travail a eu lieu le 3 mars 2025.
- Enonciation des propositions faites par les membres de la commission logements : il est notamment proposé que la commune ne délivre plus d'attestation pour les logements vacants.
- Fréquentation des remontées mécaniques : une bonne saison dans l'ensemble (augmentation des journées skieurs). Un travail est actuellement mené pour élaboration d'un plan d'économie/investissement. L'étude d'attractivité du ski alpin avec l'office du tourisme se poursuit.
- SIVU de Beauregard : une réunion a lieu ce jour à 14h.
- Venue de l'Evêque : il sera présent à Molines le dimanche 23 mars 2025.
- Réunion ZAC : rencontre avec les différents candidats à l'issue du conseil municipal.

Prochain conseil municipal le 26 mars 2025 à 9h dans la salle du conseil.

Fin de la séance à 11h.

Le Maire
GARCIN Valérie



Le secrétaire
CHALLOT Serge

